Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent cinquante-troisième session
Point 4 de l'ordre du jour

EB153(1)
31 mai 2023

Bureau des services de contrôle interne

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration,[1]

A décidé :

1) de prier les anciens cofacilitateurs du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS de tenir des consultations informelles avec les États Membres sur le processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet, en s'appuyant sur la proposition révisée et le logigramme figurant à l'annexe A du document EBPBAC38/2, et de faire rapport sur les conclusions de ces consultations au Conseil exécutif à sa cent-cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-neuvième réunion ;

2) de prier le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de continuer à collaborer avec le Secrétariat en vue d'apporter des éclaircissements sur les dispositions existantes de la charte du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS qui régissent le processus d'enquête sur les allégations potentielles de faute grave concernant des directeurs du Bureau, selon qu'il conviendra, pour décrire un processus complet et approprié de bout en bout à suivre dans de tels cas.

Première séance, 31 mai 2023
EB153/SR/1

= = =

[1] Document EB153/2.